

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DPEA 004-212/08/CC

**■ Travaux sur les ouvrages de l'eau potable- Opérations génériques et annuelles.
Affectation de nouvelles Autorisations de Programme et revalorisation d'une
Autorisation de Programme
DEA 08/871/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des missions afférentes à la compétence eau, à savoir : la protection des ressources, l'adduction, le traitement et la distribution, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit assurer la réalisation des nouvelles installations, ainsi que la réhabilitation des installations existantes.

Par ailleurs, l'entretien et la maintenance des ouvrages situés dans les communes exploitées en régie sont également à la charge de Marseille Provence Métropole.

Afin d'assurer l'ensemble de ces missions et ce jusqu'au vote du budget primitif de l'exercice 2009, il est nécessaire de prévoir un programme annuel de travaux d'extension, de réhabilitation, de renouvellement et d'entretien des ouvrages de service public d'eau potable sur chaque commune membre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Par conséquent, il est nécessaire d'affecter de nouvelles AP et d'affecter la revalorisation d'une Autorisation de Programme existante.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération en date du 22/05/06 portant sur affectation de l'autorisation de programme relative « aux travaux de production EX-SIOM

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

-

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées, sur le budget annexe de l'Eau, les affectations des Autorisations de Programme annuelles portant sur les travaux de renouvellement, petites extensions et de réhabilitation des ouvrages d'eau potable, devant être effectués sur le territoire communautaire. Il s'agit des opérations suivantes :

Eau : travaux production 2008 - Gemenos

Sous-politique : F150 ;

Montant AP = 270 000 euro

Estimation CP2008 = 230 000 euro

Estimation CP2009 = 40 000 euro

Eau : travaux production 2008 – Plan de Cuques

Sous-politique : F150 ;

Montant AP = 200 000 euro

Estimation CP2008 = 150 000 euro

Estimation CP2009 = 50 000 euro

Eau : études production 2008 (Ing)

Sous-politique : F150 ;

Montant AP = 50 000 euro

Estimation CP2008 = 50 000 euro

Estimation CP2009 = euro

Eau : stations de filtration GR 2008 – secteur Est (hors régies)

Sous-politique : F150 ;

Montant AP = 100 000 euro

Estimation CP CP2008 = 80 000 euro

Estimation CP2009 = 20 000 euro

Eau : stations de filtration GR 2008 - Marseille

Sous-politique : F150 ;
Montant AP = 300 000 euro
Estimation CP2008 = 150 000 euro
Estimation CP2009 = 150 000 euro

Eau : renouvellement de vannes spécifiques sur usines - MPM

Sous-politique : F150 ;
Montant AP = 1 500 000 euro
Estimation CP2008 = 50 000 euro
Estimation CP2009 = 1 450 000 euro

Eau : renouvellement de vannes standard - MPM

Sous-politique : F170 ;
Montant AP = 600 000 euro
Estimation CP2008 = 100 000 euro
Estimation CP2009 = 500 000 euro

Eau : Vallon Dol – travaux SCP 2008

Sous-politique : F160 ;
Montant AP = 130 000 euro
Estimation CP2008 = 100 000 euro
Estimation CP2009 = 30 000 euro

Eau : travaux adduction 2008 - Marseille

Sous-politique : F160 ;
Montant AP = 2 500 000 euro
Estimation CP2008 = 1 010 000 euro
Estimation CP2009 = 1 490 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Allauch

Sous-politique : F170 ;
Montant AP = 125 000 euro
Estimation CP2008 = 96 000 euro
Estimation CP2009 = 29 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Carnoux

Sous-politique : F170
Montant AP = 75 000 euro
Estimation CP2008 = 54 500 euro
Estimation CP2009 = 20 500 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Carry

Sous-politique : F170
Montant AP = 50 000 euro

Estimation CP2008 = 8 000 euro
Estimation CP2009 = 42 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Cassis

Sous-politique : F170
Montant AP = 135 000 euro
Estimation CP2008 = 107 000 euro
Estimation CP2009 = 28 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Ceyreste

Sous-politique : F170
Montant AP = 125 000 euro
Estimation CP2008 = 90 500 euro
Estimation CP2009 = 34 500 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Chateauneuf

Sous-politique : F170
Montant AP = 565 000 euro
Estimation CP2008 = 499 000 euro
Estimation CP2009 = 66 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Ensues

Sous-politique : F170
Montant AP = 75 000 euro
Estimation CP2008 = 50 000 euro
Estimation CP2009 = 25 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Gemenos

Sous-politique : F170
Montant AP = 400 000 euro
Estimation CP2008 = 315 000 euro
Estimation CP2009 = 85 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Gignac

Sous-politique : F170
Montant AP = 25 000 euro
Estimation CP2008 = 0 euro
Estimation CP2009 = 25 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 – La Ciotat

Sous-politique : F170
Montant AP = 850 000 euro
Estimation CP2008 = 676 000 euro
Estimation CP2009 = 174 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 – Le Rove

Sous-politique : F170

Montant AP = 50 000 euro

Estimation CP2008 = 37 000 euro

Estimation CP2009 = 13 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Marignane

Sous-politique : F170

Montant AP = 475 000 euro

Estimation CP2008 = 448 000 euro

Estimation CP2009 = 27 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Marseille

Sous-politique : F170 ;

Montant AP = 10 700 000 euro

Estimation CP2008 = 8 526 000 euro

Estimation CP2009 = 2 174 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 – Plan de Cuques

Sous-politique : F170

Montant AP = 900 000 euro

Estimation CP2008 = 720 000 euro

Estimation CP2009 = 180 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Roquefort

Sous-politique : F170

Montant AP = 200 000 euro

Estimation CP2008 = 155 800 euro

Estimation CP2009 = 44 200 euro

Eau : travaux distribution 2008 – Saint-Victoret

Sous-politique : F170

Montant AP = 550 000 euro

Estimation CP2008 = 260 000 euro

Estimation CP2009 = 290 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Sausset

Sous-politique : F170

Montant AP = 240 000 euro

Estimation CP2008 = 190 000 euro

Estimation CP2009 = 50 000 euro

Eau : travaux distribution 2008 - Septèmes

Sous-politique : F170
Montant AP = 80 000 euro
Estimation CP2008 = 60 000 euro
Estimation CP2009 = 20 000 euro

Eau : études distribution 2008 (Ing)

Sous-politique : F170
Montant AP = 170 000 euro
Estimation CP2008 = 130 000 euro
Estimation CP2009 = 40 000 euro

Eau : réservoirs GR 2008 – secteur Est

Sous-politique : F170
Montant AP = 200 000 euro
Estimation CP2008 = 0 euro
Estimation CP2009 = 200 000 euro

Eau : réservoirs GR 2008 – secteur Ouest

Sous-politique : F170
Montant AP = 500 000 euro
Estimation CP2008 = 347 000 euro
Estimation CP2009 = 153 000 euro

Eau : réservoirs GR 2008 – Marseille

Sous-politique : F170
Montant AP = 200 000 euro
Estimation CP2008 = 120 000 euro
Estimation CP2009 = 80 000 euro

Eau : travaux urgents et imprévus 2008 – secteur Ouest

Sous-politique : F170
Montant AP = 500 000 euro
Estimation CP2008 = 10 000 euro
Estimation CP2009 = 490 000 euro

Eau : travaux urgents et imprévus 2008 – secteur Est

Sous-politique : F170
Montant AP = 500 000 euro
Estimation CP2008 = 10 000 euro
Estimation CP2009 = 490 000 euro

Article 2 :

Est approuvée l'affectation de l'augmentation d'Autorisation de Programme portant sur les travaux de réhabilitation et d'entretien des installations de production des usines de Valtrède et des Giraudets, suite à la dissolution du SIEOM:

Opération 2006/00112 : Ex-SIEOM : travaux de production 2006/2008

Sous-politique : F150

Augmentation : 650 000 euro

Nouveau montant AP = 2 950 000 euro

Estimation CP 2008 = 730 000 euro

Estimation CP 2009 = 0 euro

Article 3 :

Les crédits de paiements affectés à ces opérations seront inscrits au Budget 2008 et suivants – Natures : 2031, 2154 et 2315.

Article 4

Pour la réalisation de ces opérations, Monsieur le Président ou son représentant est habilité à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région PACA, du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme, et à signer tous documents y afférents.

Au cas où les aides précitées ne seraient pas accordées ou seraient moins élevées que prévu, le complément de financement serait assuré par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Robert ASSANTE

Jean-Claude GAUDIN